

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS**  
**ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/11-546-719 du 5/12/2011

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
PARITAIRE ACADEMIQUE DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE  
L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION)**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme ROUELLE-ALLODI, Secrétariat de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - e-mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille**

- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5 et 7 ;
- CONSIDERANT QUE Mme Martine BURDIN, secrétaire générale, a été admise à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;
- CONSIDERANT QUE M. Fabrice GERARDIN, DRRH, a obtenu son détachement dans l'académie d'Orléans-Tours à compter du 12 septembre 2011 ;
- CONSIDERANT QUE Mme Brigitte LIEVEN a obtenu sa mutation dans l'académie de Martinique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 ;

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

<b>ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"><li>- M. le recteur, Jean-Paul de GAUDEMAR, président,</li><li>- M. Henri RIBIERAS, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille</li><li>- Mme Michèle JOANNAN, directrice des relations et ressources humaines au rectorat</li><li>- Mme Monique BARILLOT, DRH au CROUS Aix-en-Provence</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Sylvie TAIX, AENESR, inspection académique de Vaucluse,</li><li>- Mme Chantal HARDY, AENESR, lycée Saint Exupéry, Marseille</li><li>- Mme Corinne MERLIN, proviseure, lycée Mendès France, Vitrolles</li><li>- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT, au rectorat</li></ul>

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 1er décembre 2011.

(pas de modification pour les représentants des personnels

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*